

## SCÉNARIO AVEC FIN HEUREUSE... UN LIEU SÛR APPELÉ PRÉVENTION

1. ÉVITEZ LES RISQUES ou réduisez-les au minimum, ne les laissez pas faire partie de votre scénario.
2. HABITUEZ-VOUS à agir de façon sûre dans le cadre de toutes les activités.
3. PRÊTEZ ATTENTION au travail que vous réalisez. La hâte est la meilleure alliée des accidents.
4. SUIVEZ LES INSTRUCTIONS et respectez les normes. Si vous ne les connaissez pas, demandez. N'improvisez pas.
5. INFORMEZ-VOUS ET FORMEZ-VOUS sur les risques spécifiques liés à chaque tâche.
6. SIGNALEZ toute anomalie à vos supérieurs et à vos collègues.
7. PARTICIPEZ activement à la sécurité et à la santé. C'est indispensable.
8. VOTRE TRAVAIL EST IMPORTANT. Appéciez les tâches bien faites et sans risques.
10. GRÂCE À LA PRÉVENTION DES RISQUES... tous gagnent, mais surtout VOUS.

## L'ENTREPRENEUR(EUSE) DOIT:

- ÉVALUER les risques.
- PLANIFIER l'action préventive.
- INTÉGRER l'action préventive dans son entreprise.
- ADOPTER des mesures d'information, de consultation et de participation.
- FORMER le Service de prévention.
- COMMUNIQUER ET METTRE EN OEUVRE les mesures d'urgence.
- DOCUMENTER la prévention.
- ASSURER une formation et de l'information en matière de prévention.
- GARANTIR la sécurité et la santé de ses travailleurs.
- ÉLABORER un plan de prévention des risques professionnels.
- FOURNIR les Équipements de protection individuelle.
- METTRE EN PLACE un système de prévention des risques professionnels.
- DÉVELOPPER un suivi permanent en matière de prévention.

L'entrepreneur agricole doit fournir à TOUS les travailleurs, qu'ils soient de permanents ou temporaires, TOUTE l'information concernant les mesures de prévention de risques professionnels afin d'éliminer les risques d'accident dans le cadre de leur activité.

Les activités liées aux vendanges présentent divers risques professionnels qui leur sont associés. Au moyen de ce document, notre objectif est d'indiquer certains des plus importants, et de signaler les mesures préventives adéquates pour les minimiser.

[www.coag.org/igualdad-trato-trabajo-agrario](http://www.coag.org/igualdad-trato-trabajo-agrario)



EN CAS D'ACCIDENT:



**112** TÉLÉPHONE D'URGENCES



LE HARCÈLEMENT SEXUEL EST UN DÉLIT. SIGNALEZ-LE!

**COAG**

Les risques liés aux vendanges sont réels  
Évitez que les accidents fassent partie de votre scénario

Un lieu sûr  
appelé  
**Prévention**

RISQUES PROFESSIONNELS ET MESURES PRÉVENTIVES  
LIÉS À LA VENDANGE

Guide rapide

MINISTERIO DE EMPLEO Y SEGURIDAD SOCIAL  
SECRETARÍA GENERAL DE INMIGRACION Y EMIGRACION  
DIRECCION GENERAL DE MIGRACIONES

Unión Europea  
Fondo Social Europeo  
"El FSE invierte en tu futuro"

CAMPAGNE PUBLIQUE POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT  
DANS LE SECTEUR AGRICOLE

## LE(A) TRAVAILLEUR(EUSE) DOIT:

- SE FORMER adéquatement.
- INTÉGRER la prévention dans son travail.
- PARTICIPER à toutes les réunions convoquées.
- COLLABORER avec l'entrepreneur(euse) à la mise en œuvre des mesures préventives.
- VEILLER à sa sécurité et à celle des autres.
- UTILISER correctement l'équipement de travail et les moyens et équipes de protection.
- RESPECTER les mesures de sécurité établies.
- SIGNALER des situations à risque.

On trouvera ci-après les principaux RISQUES et les MESURES PRÉVENTIVES permettant de les éviter.



## ÉVITEZ LES CHUTES.

- En montant ou en descendant des véhicules.
- En trébuchant sur un terrain irrégulier.
- En glissant.
- Lors du chargement du véhicule.

### COMMENT?

- Utiliser des chaussures antidérapantes.
- Ne pas courir et marcher en faisant attention.
- Utiliser les escaliers et les poignées des véhicules.

 **ATTENTION:** Il est interdit de voyager dans le tracteur ou dans la remorque.



## ÉVITEZ LES RISQUES EN MANIPULANT DES CHARGES.

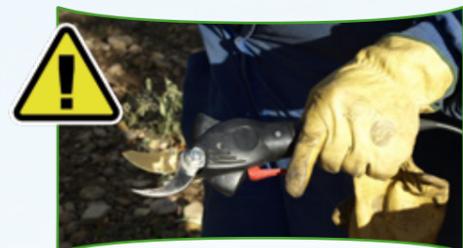
Tenez fermement le panier avec les deux mains et portez-le collé au corps.

 **ATTENTION:** Faire des pauses périodiques, en veillant à une relaxation musculaire.

## UTILISEZ CORRECTEMENT LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE.

- Chaussures de protection et antidérapantes.
- Gants et lunettes de sécurité.
- Crèmes de protection solaire.
- Chapeau et vêtements adaptés au climat.

 **ATTENTION:** La loi 31/1995, article 17.2, oblige l'entrepreneur à fournir aux travailleurs les équipements de protection nécessaires pour accomplir leurs tâches.



## ÉVITEZ LES RISQUES EN UTILISANT DES OUTILS MANUELS

- Utilisez les outils en bon état. Communiquez toute anomalie.
- Vérifiez l'affûtage, le graissage et la propreté, surtout des poignées.
- Après avoir terminé, rangez-les dans un lieu sûr.
- Maintenez le lieu de travail libre de câbles ou de matériel de réparation, vieilles machines, etc.
- Pendant le maniement de ciseaux ou de couteaux, maintenez la main et l'avant-bras alignés, en position neutre, en évitant de fléchir les poignets.

 **ATTENTION:** La grappe devra être prise par la base lors de la coupe. Elle ne devra jamais être prise par la tige.



## ÉVITEZ LES RISQUES DE STRESS THERMIQUE.

- Dus à la chaleur et au froid.
  - Dus à une haute activité physique.
- COMMENT?
- Utilisez des vêtements adaptés au climat et au type de travail.
  - Buvez beaucoup d'eau pendant les périodes de chaleur ou des boissons chaudes contre le froid.
  - Adaptez le rythme de travail au climat.
  - Faites des pauses.

 **ATTENTION:** Alcool et travail sont incompatibles.

 **ATTENTION:** Une trousse de secours complète devra être disponible et devra inclure les médicaments antiallergiques nécessaires au traitement des réactions allergiques en cas de piqûres.